



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE
Direction des Relations avec les Collectivités Locales
Bureau des Finances Locales
Affaire suivie par Mme Marie-Laure MOHIER
Tél : 02 37 27 71 07
Mél : marie-laure.mohier@eure-et-loir.gouv.fr

Chartres le 15 JUIN 2017

**Arrête portant dissolution d'une régie de recettes
d'Etat auprès d'une police municipale**

- Commune de Denonville -

La Préfète d'Eure et Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-0406 du 17 avril 2017 portant institution d'une régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Denonville ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2007-0407 du 17 avril 2017 nommant Monsieur Philippe MOSSER en qualité de régisseur titulaire ;

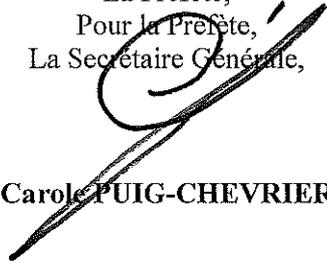
Vu le courrier de la commune de Denonville en date du 8 juin 2017 sollicitant la clôture de la régie de recettes auprès de la police municipale ;

ARRETE

Article 1^{er} : La régie de recettes auprès de la police municipale de la commune de Denonville est dissoute à compter de la remise de service de Monsieur Philippe MOSSER, régisseur titulaire.

Article 2 : Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture d'Eure-et-Loir, Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques d'Eure-et-Loir et Madame le Maire de Denonville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

La Préfète,
Pour la Préfète,
La Secrétaire Générale,


Carole PUIG-CHEVRIER



Place de la République – CS 80537 - 28019 Chartres Cedex – Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture de la Préfecture

Lundi, mardi, mercredi, jeudi : 9 h 00-12h30 / 14h00-16h30 (le vendredi : 16h00)

Pour les modalités de délivrance de titres, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr, rubrique "Démarches administratives"

